

Enseignantes :
Gaelle BRETON-LE GOFF
Rachel CHAGNON

JUR-6525
EXAMEN FINAL

/50

8 mai 2009

DIRECTIVES:

1. L'examen doit être remis au W-2005 **au plus tard** le 22 mai avant 16H30.
2. Le questionnaire d'examen compte 2 pages.
3. Tous les documents pertinents sont permis.
4. Les réponses à chacune des parties de l'examen doivent avoir au maximum 5 pages à interligne double.
5. **Vous répondez à chaque partie SÉPARÉMENT.**
6. Vous n'avez pas à faire de lien entre les questions de chacune des parties.
7. N'oubliez pas de JUSTIFIER toutes vos réponses en donnant les RÉFÉRENCES sur lesquelles vous basez vos réponses et n'oubliez pas de citer la loi pertinente et l'article de loi pertinent le cas échéant. Le mode de citation ne sera pas évalué mais celle-ci doit être suffisamment complète. Les textes cités doivent être entre guillemets.
8. Ce travail est une prestation INDIVIDUELLE. Tout plagiat vaudra un échec et sera sanctionné selon les normes en vigueur à l'UQAM.

BON SUCCÈS!!

CHAQUE PARTIE VAUT 25 POINTS

Partie I : Droit national

Question 1 (15 points) (3 pages maximum à double interligne)

À partir de la matière vue en classe, expliquez dans quelle mesure, selon vous, le droit criminel canadien permet la mise en œuvre du principe de l'égalité tel que définit par l'article 15 de la CCDL. Illustrez votre point de vue avec deux exemples.

Question2 (10 points) (deux pages maximum à double interligne)

Commentez l'affirmation suivante : *le droit à l'avortement est garanti au Canada*, et expliquez l'état actuel du droit au Canada quant à la relation entre une femme et son fœtus.

Partie II : Droit international

Question 1 (15 points) (3 pages maximum à double interligne)

Au cours de vos lectures et des thèmes traités en cours, vous avez pu constater que les femmes sont traitées de manière discriminatoire par le droit dans un certain nombre de domaines. Identifiez 3 de ces domaines, donnez des exemples et indiquez comment le droit international tente d'y répondre. Répondez en utilisant les lectures, les normes internationales et la jurisprudence.

Question 2 (10 points) (2 pages maximum à interligne double)

Considérez-vous que le droit international est progressiste en matière de droits des femmes? Répondez en puisant vos arguments dans les domaines du droit du travail et de la santé génésique des femmes. Utilisez vos lectures et la jurisprudence.

PS : santé génésique :concerne la santé du système reproducteur. La santé génésique s'intéresse aux mécanismes de la procréation et au fonctionnement de l'appareil reproducteur à tous les stades de la vie. Elle implique la possibilité d'avoir une sexualité responsable, satisfaisante et sûre ainsi que la liberté pour les personnes de choisir d'avoir des enfants si elles le souhaitent et quand elles désirent.